

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communautaires - Décision de faire - Autorisation de lancement de l'appel d'offres

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les travaux consistent à installer des panneaux photovoltaïques adaptés à chaque bâtiment afin de produire de l'électricité qui sera réinjectée sur le réseau EDF et revendue.

Le principe de fonctionnement est le suivant : les panneaux photovoltaïques transforment l'énergie du rayonnement solaire directement en électricité.

Plusieurs sites ont fait l'objet d'une pré étude pour permettre de sélectionner les bâtiments du parc communautaire les plus pertinents en fonction de la nature, du type, de l'orientation et de la pente des toitures présentes.

L'opération a été divisée en 4 tranches, dont 1 ferme et 3 conditionnelles.

La tranche ferme concerne les bâtiments suivants: l'hôtel Communautaire, le bâtiment des Archives (Schinazi), la Signalisation, la deuxième circonscription de voirie d'Artigues et le site de Latule à Bordeaux.

Une puissance crête électrique (puissance délivrée par les panneaux photovoltaïques) de 227.2kwc sera installée pour cette première tranche, elle permettra de produire environ 240 000 KWh/an pour une surface traitée de 3 630m².

La tranche conditionnelle 1 concerne la verrière de l'hôtel CUB. Une puissance crête de 48kwc sera installée pour cette tranche, elle permettra de produire environ 49 000 KWh/an pour une surface traitée de 480m².

Cette tranche intègre la mise en œuvre complémentaire de panneaux photovoltaïques dans la verrière du patio. Elle est donc soumise à de fortes contraintes techniques. Elle est liée aux études de la restructuration de l'hôtel CUB et ne pourra être affermée qu'en fonction des conclusions de faisabilité non connues à ce jour.

Les tranches conditionnelles 2 et 3 seront affermées en fonction des disponibilités budgétaires complémentaires. Le marché prévoira le dispositif juridique permettant l'indemnisation de l'entreprise, dans l'hypothèse où celle-ci justifierait d'un préjudice lié à la non exécution des tranches conditionnelles.

La tranche conditionnelle 2 concerne le bâtiment de la signalisation à Bordeaux et les ateliers de Tartifume à Bègles. Une puissance crête de 79.2kwc sera installée pour cette tranche, elle permettra de produire environ 81 000 KWh/an pour une surface traitée de 2 570 m².

La tranche conditionnelle 3 concerne la signalisation à Bordeaux et la cinquième circonscription de voirie à Mérignac. Une puissance crête de 56.7kwc sera installée pour cette tranche, elle permettra de produire environ 58 000KWh/an pour une surface traitée de 1 890 m².

Le coût de l'opération pour la tranche ferme est de 1 650 000 € HT.

Pour les trois tranches conditionnelles, le coût est respectivement de 402 000 € HT; 720 000 € HT et 450 000 € HT.

Avec les prix de revente actuels, ces travaux pourront rapporter à la CUB en tranche ferme 100 500 €/an et en tranche conditionnelle 91 500 €/an.

Au terme de ces travaux, nous estimons la production électrique à environ 428 000 kwh par an, ce qui permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 154 Tonnes de CO₂ par an (1 kWh = 0,36 Kg de CO₂, donnée européenne).

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus (dossier consultable par les conseillers communautaires à la direction centrale des achats et marchés, en application des articles L2121-12 et 13 du CGCT). Cette opération dans sa globalité, concerne essentiellement des travaux d'électricité, elle ne sera donc pas allotie car une obligation d'atteinte de performances de puissance sera fixée à l'entreprise titulaire.

En vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus, il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir :

► Lancer une procédure en appel d'offres ouvert sur la base d'un marché dont le montant est de 3 222 000 € HT.

► Approuver le projet de dossier de consultation à votre disposition à l'immeuble Guyenne, direction centrale des marchés – 6^{ème} étage.

► Autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation (publicités nationale et européenne) et à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT,

L'importance des actions à mener contre le réchauffement climatique.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

ARTICLE 2 :

Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

ARTICLE 5 :

Cette dépense sera imputée au budget principal, sur les crédits à ouvrir au chapitre 21, fonction O200, compte 2135, CRB AA20 – Programme GB04.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 2 JUILLET 2010

M. LAURE CURVALE